



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 007

Le mardi 21 octobre 2025

Présidente : Marie-France Lalonde



Comité permanent des anciens combattants

Le mardi 21 octobre 2025

• (1535)

[Traduction]

La présidente (Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.)): La séance est ouverte.

Bonjour tout le monde.

Bienvenue à la septième réunion du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes.

[Français]

Conformément à la motion adoptée le 18 septembre 2025, le Comité se réunit pour une séance d'information donnée par la ministre des Anciens Combattants et des représentants du ministère.

Je leur souhaite la bienvenue.

La ministre sera avec nous jusqu'à 16 h 30, et les représentants du ministère seront avec nous jusqu'à 17 h 30.

Avant de continuer, j'aimerais demander à tous les participants présents en personne de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes se trouvant sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audios et les chocs acoustiques, ainsi que pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris des interprètes.

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes à la ministre, aux témoins qui sont dans la salle ainsi qu'à tous les députés. Il faut attendre d'être nommé avant de prendre la parole. Ceux qui participent par vidéoconférence peuvent cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur microphone, et ils doivent mettre le microphone en sourdine lorsqu'ils ne parlent pas.

En ce qui concerne l'interprétation, les participants qui sont avec nous au moyen de l'application Zoom ont le choix, en bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais ou le français. Les participants dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

Je rappelle que toutes les observations des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence.

[Traduction]

Les membres du Comité qui se trouvent dans la pièce doivent lever la main s'ils souhaitent prendre la parole. Ceux qui participent par l'entremise de Zoom doivent utiliser la fonction « Lever la main ». Le greffier et moi-même gérons l'ordre des interventions de notre mieux.

[Français]

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins.

Nous recevons l'honorable Jill McKnight, députée et ministre des Anciens Combattants.

Nous recevons aussi, du ministère des Anciens Combattants, Mme Christine McDowell, sous-ministre par intérim; M. Steven Harris, sous-ministre adjoint principal, Prestation des services; Mme Amy Meunier, sous-ministre adjointe, Secteur de la commémoration et des affaires publiques, qui est avec nous par vidéoconférence; M. Pierre Tessier, sous-ministre adjoint, Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels; et M. Mitch Freeman, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des politiques stratégiques, de la planification et du rendement, qui est avec nous par vidéoconférence.

[Traduction]

J'invite la ministre à commencer.

Je crois que vous disposez de cinq minutes, puis nous allons commencer un tour de questions.

[Français]

L'hon. Jill McKnight (ministre des Anciens Combattants): Merci, madame la présidente.

Bonjour, tout le monde.

[Traduction]

Merci de m'avoir invitée à faire le point sur le travail d'Anciens Combattants Canada.

J'aimerais commencer par souligner que nous nous réunissons sur le territoire ancestral non cédé de la nation anishinabe algonquine.

C'est un plaisir de comparaître devant le Comité permanent des anciens combattants pour la première fois en tant que ministre des Anciens Combattants et ministre associée de la Défense nationale.

[Français]

Je remercie mes collègues de leur engagement envers le bien-être des anciens combattants canadiens et de leurs familles.

Tous les Canadiens bénéficient des contributions et des sacrifices de ceux qui défendent nos libertés en temps de guerre, de conflit armé et de paix. Nous leur en sommes donc profondément reconnaissants.

[Traduction]

Je crois fermement que nous sommes collectivement responsables de veiller à ce que les personnes qui ont servi notre pays avec dévouement reçoivent le soutien dont elles ont besoin et la reconnaissance qu'elles méritent. Pendant les premiers mois où j'ai été titulaire de ce portefeuille, j'ai eu le privilège de rencontrer des anciens combattants et des membres des Forces armées canadiennes d'un bout à l'autre du pays. Ces précieuses conversations m'ont permis de mieux comprendre l'incidence de nos programmes et services. Elles m'ont à nouveau fait réaliser à quel point il est essentiel que nous écoutions nos anciens combattants et que nous tenions compte de leurs commentaires pour faire correspondre le plus possible nos prestations et services à leurs besoins, et à quel point il est crucial que nous tenions également compte du point de vue des familles qui les soutiennent. Comme nous le savons, aucun ancien combattant n'a servi son pays seul.

En tant que ministre, ma priorité est de veiller à ce que les programmes et les mesures de soutien du ministère soient adaptés aux besoins en constante évolution des anciens combattants d'aujourd'hui. De nos jours, l'âge moyen de la libération des Forces armées canadiennes est 34 ans, ce qui est beaucoup plus jeune qu'avant.

Le service militaire est également passé de la lutte pour la liberté au Moyen-Orient au travail accompli avec nos alliés pour promouvoir la paix et la stabilité mondiale ainsi que pour appuyer d'autres pays qui se battent pour préserver leur souveraineté. Il s'agit là de certaines des missions actuelles. Les secours en cas de catastrophe et l'aide humanitaire deviennent de plus en plus importants alors que les Forces armées canadiennes protègent les Canadiens au pays tout en aidant nos voisins. L'expérience acquise ainsi fait en sorte que nos anciens combattants ont de nouvelles compétences, ce qui présente de nouveaux défis pour eux et pour nous.

En tant que ministre, je me concentre sur l'amélioration continue de la façon dont nous offrons des prestations et des services à nos anciens combattants, sur l'élargissement de la Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétérans afin de leur donner des outils dans la carrière qu'ils choisissent après leur libération, et sur une reconnaissance significative de leur service militaire, en temps de conflit et de paix.

Faire en sorte que les anciens combattants du Canada reçoivent des prestations et un soutien en temps opportun et d'une manière accessible et adaptée aux besoins sera toujours une priorité pour moi et notre gouvernement. Alors que nous réalisons des gains d'efficacité, je suis ravie de dire que la mise en œuvre de Mon dossier ACC a suscité beaucoup d'intérêt. Quatre-vingt-douze pour cent des anciens combattants s'en sont servi au cours des 12 derniers mois. Une proportion de 92 % des utilisateurs ont fait part d'une meilleure communication avec Anciens Combattants Canada.

De plus, nous répondons aux nouveaux besoins des vétérans, y compris dans le domaine de la santé mentale. Les avantages pour la santé mentale procurent un accès immédiat au traitement de troubles comme le stress post-traumatique, la dépression et l'anxiété sans obstacle administratif. La santé et le bien-être de nos anciens combattants est une responsabilité qui englobe le soutien qui leur est offert dans le cadre de leur transition après le service ainsi que de leur réintégration dans la main-d'œuvre civile.

En 2024, la Stratégie nationale d'emploi pour les vétérans et les vétérans a été lancée en tant que première étape pour soutenir les plus de 7 200 membres des Forces armées canadiennes qui sont li-

bérés chaque année. En collaboration avec le secteur privé, je vais mettre en œuvre une stratégie élargie pour établir un lien direct entre nos anciens combattants et les employeurs ainsi qu'un lien direct vers des possibilités d'entrepreneuriat.

Une des principales responsabilités d'Anciens Combattants Canada consiste à souligner et à commémorer de manière significative le service et les sacrifices de tous les anciens combattants. Le ministère travaille activement pour sensibiliser la population au sujet des anciens combattants d'aujourd'hui, y compris grâce à ce qui est offert dans les écoles. En aidant les jeunes à mieux connaître nos militaires, ce que comporte le service militaire et ses répercussions, j'espère que nous pourrions encourager davantage les prochaines générations à servir dans les Forces armées canadiennes.

Nous devons également adapter nos efforts commémoratifs pour refléter la diversité accrue au sein des forces armées. Je suis encouragée par le travail accompli, y compris ici au comité des anciens combattants, pour mieux faire connaître la contribution des anciens combattants noirs, autochtones ou issus de la communauté 2ELGBTQI+ ainsi que la contribution des anciennes combattantes. À mesure que nous progressons, nous allons continuer de tenir compte de ces points de vue uniques.

Je remercie les nombreuses personnes et les nombreux groupes qui nous ont fait part des expériences qu'ils ont vécues et dont les commentaires et les efforts nous aident à moderniser le travail d'Anciens Combattants Canada.

• (1540)

[Français]

Je serai ravie de répondre à vos questions.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup, madame la ministre.

Nous allons commencer notre premier tour en accordant six minutes à chaque député. J'invite M. Richards à intervenir en premier.

Blake Richards (Airdrie—Cochrane, PCC): Madame la ministre, dans votre déclaration liminaire, vous avez mentionné la stratégie d'emploi pour les vétérans et les vétérans que votre gouvernement a lancé en juin 2024, il y a environ 16 mois.

Pouvez-vous me donner le nombre supplémentaire d'anciens combattants qui ont décroché un emploi depuis juin 2024?

• (1545)

L'hon. Jill McKnight: Depuis que je suis avec Anciens Combattants Canada, nous déployons des efforts pour mettre en œuvre ce programme, pour accroître la participation et pour établir des liens en fonction des compétences des anciens combattants au moment de leur libération.

Blake Richards: Je n'ai pas le moindre doute à propos de tout cela. Je suis certain que vous faites tout votre possible dans le cadre de votre stratégie.

Ce qui m'intéresse, ce sont les résultats. Quel est le nombre supplémentaire d'anciens combattants ayant un emploi? Le taux de chômage des anciens combattants a-t-il diminué?

L'hon. Jill McKnight: Nous procédons actuellement à la mise en œuvre de la Stratégie pour établir ces liens dans le but de faire un suivi et d'obtenir cette information...

Blake Richards: Mon temps de parole est limité; je suis désolé de vous interrompre.

Vous me dites que, 16 mois plus tard, vous ne faites qu'entamer la mise en œuvre de la stratégie. Vous n'avez aucun moyen de nous dire si elle donne des résultats 16 mois plus tard.

L'hon. Jill McKnight: On a obtenu des résultats en ce qui concerne la participation des employeurs.

Blake Richards: Quels sont les résultats en termes concrets? Combien d'anciens combattants sont employés? Au bout du compte, une stratégie d'emploi devrait avoir pour but l'emploi d'un plus grand nombre d'anciens combattants, n'est-ce pas?

L'hon. Jill McKnight: Tout à fait, et...

Blake Richards: Savons-nous combien d'anciens combattants ont décroché un emploi?

L'hon. Jill McKnight: ... comme vous pouvez vous l'imaginer, la collecte de l'information demandera du temps, car nous devons communiquer avec les anciens combattants pour...

Blake Richards: Quand pourrez-vous communiquer avec le Comité pour nous donner un chiffre?

L'hon. Jill McKnight: Nous continuerons de transmettre l'information à mesure qu'elle sera disponible.

Blake Richards: Qu'en est-il de votre stratégie de lutte contre l'itinérance chez les anciens combattants? Elle a été lancée en avril 2023, il y a deux ans et demi. Savez-vous combien d'anciens combattants sans abri il y avait en 2023 par rapport à maintenant?

J'espère que vous n'êtes pas encore à l'étape de la mise en œuvre de cette stratégie; elle a été lancée il y a deux ans et demi.

L'hon. Jill McKnight: Ce programme progresse bien et, pour tout dire, un ancien combattant sans abri en est un de trop.

Comme vous l'avez mentionné, ce programme est mis en œuvre conjointement avec le ministère du Logement et de l'Infrastructure.

Blake Richards: Connaissons-nous les résultats obtenus? Connaissons-nous le nombre actuel d'anciens combattants sans abri par rapport à ce qu'il était en 2023 lors du lancement du programme?

L'hon. Jill McKnight: Les dernières données du recensement que nous avons remontent à 2021. Nous allons avoir de nouveaux renseignements après le recensement de 2026.

Je peux parler de...

Blake Richards: Je suis désolé de vous interrompre à nouveau, mais mon temps est limité.

En avril 2023, vous avez mis en place une stratégie. Deux ans et demi plus tard, à la fin de 2025, vous me dites que les meilleures données que vous avez datent de 2021. Vous n'avez aucun moyen de savoir si ce que vous faites fonctionne. Si vous voulez mesurer votre succès, n'avez-vous pas besoin de savoir ce que vous avez accompli? Vous ne connaissez même pas où vous avez commencé, sans compter où vous en êtes maintenant.

Nous allons peut-être passer à un autre sujet, puisque nous ne semblons pas avoir de renseignements.

Permettez-moi de vous interroger sur les services. Depuis que votre gouvernement est au pouvoir, soit depuis 10 ans, le budget du ministère a plus que doublé. Je pense qu'il a augmenté de 26 % l'an dernier seulement. Je pense que vous auriez beaucoup de mal à trouver un ancien combattant qui dirait que les services sont deux fois meilleurs et deux fois plus rapides qu'auparavant. En fait, je ne pense pas que j'aurais à parier là-dessus. Nous pouvons examiner

vos plans ministériels, car ils renferment des paramètres. Ils sont un peu subjectifs, mais ce sont néanmoins des paramètres.

Dans ces rapports, les anciens combattants se disent moins satisfaits à presque tous les égards des services offerts par votre ministère. La réponse de votre gouvernement semble être de repousser les délais pour atteindre ses objectifs. Vous avez repoussé la plupart d'entre eux dans le plan de cette année, de mars 2025 à mars 2027.

Je suppose que la question que j'ai pour vous est la suivante: si vous n'obtenez pas de succès, même selon vos propres mesures, ne serait-il pas plus logique de changer votre façon de procéder plutôt que de faire attendre les anciens combattants plus longtemps pour obtenir de meilleurs résultats?

L'hon. Jill McKnight: Je peux comprendre qu'il soit extrêmement frustrant pour les anciens combattants de devoir attendre des prestations. Bon nombre d'entre eux ont commencé leur période d'attente bien avant que leur demande soit soumise.

Vous avez mentionné que le financement a augmenté, tout comme le nombre d'anciens combattants qui demandent du soutien. Nous avons continué d'offrir des services pour tous ces anciens combattants. Qu'il y ait un ancien combattant ou 10 000, nous veillerons à ce que tous ceux qui sont admissibles à recevoir de l'aide l'obtiennent.

• (1550)

Blake Richards: Je suppose que le défi tient au fait que les anciens combattants eux-mêmes, selon vos propres paramètres, signalent être moins satisfaits de la qualité des services qu'ils reçoivent d'ACC, de leur adaptation à la vie après le service et de la qualité des programmes qu'ils reçoivent d'ACC — tous ces éléments —, alors que vous disposez d'un budget plus important et obtenez moins de résultats.

Vous êtes assez nouvelle dans votre rôle de ministre. Pouvez-vous nous dire ce qui, d'après vous, ne fonctionne pas à l'heure actuelle et ce que vous ferez pour y remédier? Quels sont les points précis qui, selon vous, ne fonctionnent pas actuellement, et avez-vous des suggestions précises pour les corriger?

L'hon. Jill McKnight: Je m'inscris en faux contre votre déclaration selon laquelle les choses ne fonctionnent pas.

Blake Richards: Ce n'est pas mon avis; c'est le vôtre...

La présidente: Pardonnez-moi, monsieur Richards. Je dois vous interrompre pour laisser la ministre répondre. La décision vous revient. Nous pouvons entendre ses commentaires ou vous pouvez l'interrompre à nouveau.

Madame la ministre, je vais vous permettre de conclure vos remarques, puis nous passerons à notre prochaine série de questions.

Allez-y, je vous prie, madame la ministre.

L'hon. Jill McKnight: Je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites que les choses ne fonctionnent pas.

Cela dit, nous prenons des mesures concrètes pour améliorer le processus, notamment une révision du formulaire de demande de prestations d'invalidité. Nous rendons le formulaire plus inclusif et les questions plus claires, et nous simplifions et normalisons le questionnaire médical pour qu'il soit plus facile et rapide de remplir les formulaires. Nous intégrons également des technologies pour faciliter la prise de décision afin que nos décideurs puissent se concentrer là-dessus et disposer de renseignements sommaires pour avant les aider à consacrer leur temps à la prise de décision.

La présidente: Merci, madame la ministre.

Je tiens à rappeler à tous les membres que la ministre est ici pour répondre à vos questions. Si nous voulons faire des monologues, je n'y vois pas d'inconvénient, mais je vous invite tous, par respect, à laisser à la ministre le temps de répondre aux questions qui lui sont posées.

[Français]

Madame Auguste, vous avez la parole pour six minutes.

Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame la ministre, j'aimerais comprendre votre vision à moyen et à long terme.

Quelles sont les priorités de votre ministère pour les vétérans au-delà de la gestion immédiate et continue?

L'hon. Jill McKnight: Merci de votre question.

Je vais répondre en anglais. Cependant, je continue de travailler à apprendre le français.

[Traduction]

Je vous remercie de la question à propos des priorités.

Dans ma déclaration liminaire, j'ai abordé trois de mes priorités à l'heure actuelle, qui visent à rendre le système de prestations plus accessible et à garantir leur versement et leur accès. Dans ma réponse au député Richards, j'ai parlé de quelques-unes des mesures concrètes que nous prenons pour y parvenir.

Comme je l'ai également mentionné, nous constatons une augmentation du nombre d'anciens combattants qui demandent l'accès aux prestations. Nous devons donc nous assurer d'être en mesure de répondre à cette augmentation en mettant en place des services et des systèmes afin de tous pouvoir les accueillir et de leur garantir l'accès aux soutiens. Je veux m'assurer que nous continuons d'aller de l'avant.

Est-il possible d'améliorer l'expérience des utilisateurs? Toujours. Il devrait toujours y avoir des possibilités de croissance. Je souscris à cette idée.

Par ailleurs, je m'efforce de faire progresser la stratégie d'emploi nationale pour les vétérans. Nous savons que les personnes qui quittent l'armée sont extrêmement compétentes. Nous savons qu'il y a une incroyable communauté de gens qui sont employés par nous et qui vivent dans nos quartiers, et je veux m'assurer que nous soutenons tous les anciens combattants grâce à ce type de communauté.

J'espère que nous pourrions nous appuyer sur ce programme, le déployer, puis, au bon moment et à long terme, continuer de l'améliorer pour que la conversion des compétences que nous avons rele-

vée devienne un modèle que nous pouvons reproduire dans d'autres secteurs également.

De plus, les discussions que j'ai eues dans les communautés à propos des vétérans modernes sont, pour bien des gens, une nouveauté, et j'espère que nous pourrions redéfinir cette conversation. J'espère que nous pourrions tenir des conversations sur la reconnaissance des anciens combattants et les merveilleuses contributions qu'ils ont apportées à notre pays et continuent d'apporter à nos communautés.

[Français]

Tatiana Auguste: Vous avez un peu touché à la question des obstacles bureaucratiques auxquels doivent faire face les vétérans et leur famille qui veulent accéder au soutien et aux avantages auxquels ils ont droit.

Pourriez-vous nous parler à la fois des formalités administratives que vous avez cherché à éliminer et de ce qui a motivé la rationalisation de ces processus?

• (1555)

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Certainement.

Parmi les commentaires que nous avons reçus, il y a la difficulté de remplir les formulaires. Ils peuvent prêter à confusion et créer des obstacles. Nous sommes donc en train de les remanier pour utiliser un langage plus simple. Nous essayons de réduire ces obstacles pour qu'ils ne constituent pas un défi additionnel pour les anciens combattants qui souhaitent accéder aux services et aux fonds dont ils ont besoin.

Je suis certaine que nous en reparlerons plus tard, mais en ce qui concerne la santé mentale, plutôt que de faire attendre les gens pendant le traitement de leur demande, nous avons rendu l'accès aux soins en santé mentale immédiatement disponible. Ce sont là deux exemples.

[Français]

Tatiana Auguste: Au sujet de la santé mentale, comme vous le savez, nous étudions actuellement des questions liées au suicide et à la prévention du suicide afin de mieux comprendre ce qu'il en est.

Si des mesures de soutien ne sont pas disponibles actuellement pour les vétérans et leurs familles, aimeriez-vous ajouter quelque chose à la lumière de cette étude sur le suicide?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Je tiens tout d'abord à remercier le Comité des anciens combattants d'avoir entendu les témoignages et de mener une étude sur ce sujet très important. J'aimerais également remercier tous ceux qui participent en tant que témoins et qui nous font part de leurs histoires personnelles. C'est un sujet difficile. C'est un sujet émotif, et je suis reconnaissant à ceux qui nous font part de leurs expériences.

Nous devons continuer d'investir dans les services de soutien à la santé mentale pour prévenir le suicide chez nos anciens combattants. Nous reconnaissons l'incidence de ce que les anciens combattants ressentent, mais nous reconnaissons également les membres de leur famille, y compris les conjoints, les enfants et les aidants. Encore une fois, tout comme le service militaire, cela change leur vie. Nous devons nous assurer d'offrir de l'aide et du soutien aux anciens combattants avant d'en arriver là.

Encore une fois, je reconnais l'importance de cette question et je vous remercie d'avoir entrepris une étude à ce sujet.

La présidente: Il reste 10 secondes, si bien que je vais respectueusement passer à autre chose. Je m'excuse.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Bonjour à tous.

Je pense que nous avons l'essence même de ce qu'on peut espérer des services aux anciens combattants.

Un de mes collègues a pris très à cœur certains problèmes, qui sont malheureusement toujours présents.

Il faut constater que la ministre des Anciens Combattants est en poste depuis cinq mois. J'ai voulu savoir quels étaient les engagements qui figuraient dans sa lettre de mandat. Il est certain que ceux-ci sont décrits de façon générale. Je suis allée voir ce qu'il en était sur le site des Anciens Combattants. Évidemment, l'information présentée à ce sujet est également très générale.

J'aimerais vous poser une question très simple.

Dans le cadre des engagements inscrits dans la lettre de mandat, quelle est votre priorité et quel est le degré d'avancement de vos engagements ou de votre priorité?

L'hon. Jill McKnight: Je vous remercie de la question. Je vais répondre en anglais.

[Traduction]

Vous avez mentionné la lettre de mandat et comment elle est liée à Anciens Combattants.

La lettre de mandat renfermait sept missions clés. Parmi elles, nous avons relevé que l'engagement d'Anciens Combattants concordait avec trois. Je vais donc parler de ces trois, si possible.

Premièrement, l'un des thèmes concerne le logement, si bien qu'il est lié au Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans qui a été entrepris. Nous réalisons des progrès en ce sens et nous mettons les vétérans en relation avec des organismes afin qu'aucun d'entre eux ne se retrouve sans abri. J'ai eu l'occasion de participer à certains des projets de construction de logements qui ont bénéficié de ce financement. J'ai rencontré des anciens combattants, en particulier ceux qui ont intégré des logements de transition par l'entremise du programme à Kingston, le Homes for Heroes. J'ai rencontré quelques anciens combattants qui ont bénéficié de ce programme et du financement de cette stratégie. Ils sont maintenant dans un logement permanent grâce à ce programme de logement de transition. Nous finançons également un certain nombre de programmes dans le cadre de cette stratégie. Cela inclut le logement, mais aussi les mesures de soutien globales qui sont nécessaires, en plus du logement, pour répondre à leurs besoins. Là encore, j'ai eu l'occasion de rencontrer certains des bénéficiaires de ces fonds et de discuter avec les anciens combattants de l'importance de cette aide pour eux. C'est précisément lié à la mission en matière de logement.

Deuxièmement, il y a une mission d'améliorer l'efficacité du gouvernement ou, comme certains le diraient, de réduire les formalités administratives. Cela nous ramène à certaines des mesures que nous prenons au ministère pour faciliter la vie des anciens combattants.

Nous voulons nous assurer que les anciens combattants sont en mesure d'obtenir les soutiens dont ils ont besoin. Nous voulons faciliter les processus, réduire les redondances et nous concentrer sur cette expérience.

Troisièmement, nous parlons de bâtir et de protéger le Canada. Eh bien, cela nous ramène aux investissements que nous faisons dans les FAC et dans les militaires qui protègent le Canada. Nous savons que lorsqu'une personne entre dans les FAC, nous nous engageons à prendre soin d'elle à long terme, tout au long de sa vie, et c'est là où le ministère des Anciens Combattants intervient. Alors que nous investissons dans les FAC et soutenons les nouveaux membres qui s'engagent, nous avons également la responsabilité de prendre des mesures pour nous préparer à nous engager à long terme auprès d'eux et d'être là pour les soutenir.

● (1600)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: En tout respect, madame la présidente, j'aimerais rappeler que beaucoup de gens nous écoutent et nous regardent.

J'aimerais revenir sur les trois objectifs prioritaires du ministère. Au moment où nous nous parlons, nous avons besoin d'avoir un portrait de la situation réelle pour voir s'il y a eu du progrès.

Je veux avoir confiance en vous. Cependant, les anciens combattants que j'ai rencontrés m'ont tous dit ne pas avoir confiance aux promesses de services. Je donne l'exemple du compte Mon dossier ACC.

Comment une personne vivant dans une tente et ayant des problèmes de santé mentale peut-elle avoir accès à son dossier en ligne? C'est un très gros problème.

Pour que le Comité puisse donner espoir aux gens qui ont osé nous servir, il sera important de savoir s'il y a eu de l'avancement. S'il n'y en a pas eu, il y aura un problème. Je m'attends à ce que nous ayons le portrait de la situation et l'objectif fixé. Ensuite, nous vous informerons des aspects prioritaires les plus criants dans le cadre de notre étude sur la prévention du suicide chez les vétérans.

Je sais que mon temps de parole est écoulé. J'y reviendrai plus tard.

Merci beaucoup, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Voilà qui conclut notre première série de questions.

[Français]

Nous passons au deuxième tour de questions.

[Traduction]

J'invite M. Richards à prendre la parole pour cinq minutes.

Blake Richards: Merci.

Madame la ministre, si l'on inclut le Conseil des vétérans, combien de groupes consultatifs ministériels vous conseillent?

L'hon. Jill McKnight: Nous avons six groupes consultatifs. Nous avons le Conseil des vétérans. Je pense qu'il y en a un autre au ministère.

Je vais céder la parole à mes fonctionnaires pour qu'ils complètent mes remarques et apportent des éclaircissements.

• (1605)

Blake Richards: D'accord, c'est correct. Nous aurons du temps avec eux au cours de la prochaine heure.

Pouvez-vous me dire combien d'entre eux vous avez rencontrés personnellement?

L'hon. Jill McKnight: J'ai rencontré les présidents de tous les comités consultatifs, ainsi que le Conseil des vétérans. J'ai également rencontré un certain nombre d'autres intervenants et conseillers, y compris l'ombudsman et des parties prenantes qui représentent les anciens combattants de tout le pays.

Blake Richards: À quelle fréquence prévoyez-vous rencontrer ces groupes consultatifs?

L'hon. Jill McKnight: Je prévois les rencontrer régulièrement, mais je n'ai pas de calendrier fixe en tant que tel.

Blake Richards: Il y a deux semaines, nous avons reçu un témoin qui siège au Conseil des vétérans. Elle a dit qu'elle avait l'impression qu'il était tout à fait impossible d'avoir accès à vous en tant que ministre. Elle a ajouté qu'elles avaient l'impression d'être traitées comme de simples accessoires plutôt que comme des personnes censées fournir des conseils, et que tout semblait être filtré par le ministère.

Que répondriez-vous à ces déclarations, et que feriez-vous pour tenter d'améliorer la situation?

L'hon. Jill McKnight: Tout d'abord, je remercie la capitaine Le Scelleur de son service et de sa participation au Conseil des vétérans. Je crois qu'elle est témoin de ce à quoi vous faites référence, et j'ai eu l'occasion de voir son témoignage. Je remercie tous les membres du Conseil des vétérans plus précisément et de tous les groupes de consultation de participer et de consacrer de leur temps à cette étude. Je reconnais la précieuse contribution que les femmes du Conseil des vétérans apportent plus précisément, qui éclairent les politiques publiques et font part de leurs expériences. J'ai entendu les commentaires — et je lui en suis reconnaissante — concernant le Conseil des vétérans et la demande de clarification du mandat.

Blake Richards: Je soupçonne que cela tient en partie... Mme Gaudreau y a fait allusion également. Bien que vous passiez peut-être du temps avec ces personnes et entendiez peut-être ce qu'elles ont à dire, elles ne se sentent pas vraiment écoutées, car rien ne change. Il n'y a aucun résultat. Cela me ramène à quelques-unes des questions que j'ai posées tout à l'heure. Il ne semble y avoir aucun résultat. Nous avons élaboré une stratégie, et vous n'êtes même pas en mesure de nous dire si elle a donné des résultats. Je pense que c'est probablement la raison pour laquelle les anciens combattants ont l'impression de ne pas être entendus. Ils étaient peut-être physiquement dans une salle, mais ils n'ont pas le sentiment qu'on les a vraiment écoutés et que leurs suggestions ont été prises en considération.

Je pense que c'est vraiment là où il faut apporter des améliorations, et je vais vous donner un exemple: la construction du monument dédié à la mission en Afghanistan. Vous savez, ce projet est prévu depuis longtemps. Il y a plus de deux ans, un projet a été annoncé, mais la construction n'a toujours pas été entamée. Votre rapport annuel fait état de ce qui suit:

La construction du Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan est une priorité pour le ministère.

Je pense que les anciens combattants voient ce genre de choses et se disent, « Si vous traitez vos soi-disant priorités de la sorte, comment puis-je espérer obtenir des résultats? ».

Dites-nous où en est la construction de ce monument. Dites-nous pourquoi les anciens combattants devraient croire que lorsque vous dites que les choses vont s'améliorer, elles s'amélioreront, alors que votre réponse — comme je le sais déjà — sera qu'aucune construction n'est en cours pour ce monument. Pourquoi les anciens combattants devraient-ils croire ce qu'ils entendent? Pourquoi devraient-ils s'attendre à de meilleurs résultats?

L'hon. Jill McKnight: Ce monument est extrêmement important en tant que symbole de réflexion et de commémoration pour rendre hommage à tous ceux qui ont servi et à leurs familles. Nous avons entendu les commentaires de milliers d'anciens combattants sur la manière dont ils souhaitent que leurs contributions soient reconnues, et des progrès sont réalisés en ce sens. Pour vous donner plus de renseignements précis, je vais céder la parole à l'un de mes fonctionnaires, qui sera en mesure de vous donner plus de détails.

La présidente: Nous examinerons les détails des fonctionnaires à la deuxième série de questions, madame la ministre, avec votre permission.

J'invite M. Clark à prendre la parole pour cinq minutes.

• (1610)

Braedon Clark (Sackville—Bedford—Preston, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci, madame la ministre, de votre présence ici.

Merci aux fonctionnaires d'être ici également.

Madame la ministre, l'une des choses qui m'ont vraiment marqué dans votre déclaration liminaire, c'est le fait que l'âge moyen des vétérans libérés est désormais de 34 ans. Cela diffère considérablement de la définition traditionnelle que nous avons des vétérans. Je pense que cela représente à la fois des défis et des possibilités pour le ministère, comme vous l'avez mentionné.

Si l'on considère que l'âge moyen des anciens combattants qui quittent l'armée est de 34 ans, cela signifie qu'ils ont encore, espérons-le, plusieurs décennies d'activité professionnelle devant eux. Au cours d'une série de questions précédente, vous avez évoqué la stratégie d'emploi nationale pour les vétérans. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Quels sont les objectifs, qu'essayez-vous d'accomplir grâce à cette stratégie et comment le ministère travaille-t-il avec les employeurs des secteurs public et privé pour s'assurer que ces anciens combattants, dont bon nombre d'entre eux, comme nous l'avons dit, sont âgés de 30 à 35 ans, bénéficient d'un soutien tout au long de leur vie?

L'hon. Jill McKnight: La stratégie d'emploi pour les vétérans est une occasion de mettre les anciens combattants, qui possèdent d'incroyables compétences, en relation avec le secteur privé. Il y a une déconnexion à l'heure actuelle. Une compétence incroyable telle que la gestion de projets — une expression qui plaît beaucoup au secteur privé — n'est pas forcément quelque chose qu'un ancien combattant indiquera dans sa liste de compétences, car ce n'est peut-être pas ce que l'on voit dans une description de poste dans les FAC.

Cette stratégie consiste en partie à convertir ces compétences. Nous avons relevé plus d'une centaine de rôles au sein des FAC qui pourraient ensuite se transposer en compétences pour le secteur privé afin d'établir ces liens.

Je vais vous donner un exemple très concret. Comme entrepreneur qui embauchait régulièrement des employés, il était très rare que j'indique dans une description de poste que l'une des compétences doit être de se présenter au travail à l'heure. Quand vous servez dans les forces armées ou dans les FAC, la ponctualité est essentielle. En fait, bien des gens disent que si vous n'arrivez pas cinq minutes à l'avance, vous êtes en retard. Pour un employeur, c'est une compétence très utile. C'est un atout précieux pour moi d'embaucher une personne qui attache autant d'importance à la ponctualité. Ce ne sera pas forcément une compétence que les gens mettront dans leur CV. Or, si je sais que c'est une valeur fondamentale pour quelqu'un qui a servi dans l'armée, j'en tiendrai compte.

De plus, j'ai mentionné que je suis un entrepreneur. L'entrepreneuriat est une occasion incroyable de mener une vie merveilleuse, de subvenir aux besoins de sa famille, de faire preuve de créativité et de réaliser ses rêves. Pour un ancien combattant, bon nombre des compétences que j'ai utilisées en tant qu'entrepreneur, que ce soit gérer des budgets, planifier des ressources, acquérir des fournitures... Là encore, si je reviens à la gestion des projets, bon nombre de ces compétences sont les mêmes que j'ai utilisées en tant qu'entrepreneur, mais je ne sais pas si la plupart des vétérans qui quittent les FAC se disent, « Je vais démarrer ma propre entreprise, car je possède les compétences pour le faire ». Certains d'entre eux m'ont dit qu'ils n'ont pas d'expérience en affaires, alors comment pourraient-ils lancer une entreprise? Toutefois, les compétences qu'ils possèdent...

Nous avons ici l'occasion de travailler avec des anciens combattants pour les aider à prendre conscience des compétences qu'ils possèdent et à élargir les possibilités qui s'offrent à eux. Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, mon objectif est de leur trouver la carrière qu'ils souhaitent avoir pour leur futur, afin qu'ils n'aient pas l'impression d'avoir des options ou des possibilités limitées. À mesure que nous allons de l'avant avec cette stratégie, voici quelques-unes des mesures que nous pouvons prendre pour établir ces liens.

Dans le cadre de mes visites dans des communautés de partout au pays où j'ai discuté avec des anciens combattants et des militaires actifs, j'ai constaté que l'engagement consiste en partie à travailler avec les entreprises. J'ai discuté avec les entrepreneurs et j'ai entendu quels sont certains de leurs besoins. J'ai récemment parlé avec une entreprise qui a grandement besoin de mécaniciens spécialisés dans les moteurs d'avion. Je n'arrive pas à me rappeler l'acronyme exact. Quand j'ai mentionné aux entreprises que 7 200 personnes quittent les FAC à l'heure actuelle et que certaines d'entre elles possèdent les compétences qu'elles recherchent, c'est quelque chose qu'elles n'avaient jamais envisagé. Elles n'avaient jamais envisagé cette possibilité, à savoir que la main-d'œuvre qu'elles cherchent pouvait déjà être formée.

Nous devons peut-être ajouter des cours précis pour ajouter quelques compétences à celles que ces gens ont à offrir, mais ils pourraient être prêts à travailler plus rapidement que quelqu'un qui vient de commencer ses études.

• (1615)

La présidente: Je vous remercie. Voilà qui conclut les cinq minutes.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, madame la présidente.

Je parle lentement, il y a l'interprétation et je n'ai que deux minutes et demie de temps de parole. Je veux prendre le temps nécessaire. J'invite aussi Mme la ministre à prendre le même temps pour répondre à mes questions, parce qu'il m'en reste quatre et je n'ai que deux minutes de temps de parole.

Madame la ministre, à combien de reprises, depuis les cinq derniers mois, avez-vous rencontré les membres du comité consultatif des vétérans de votre cabinet?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: J'ai rencontré tout le conseil une fois, mais j'ai rencontré des membres du conseil dans le cadre d'autres engagements. Je ne sais pas exactement le nombre de fois, mais j'ai eu d'autres engagements avec eux.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Sur la plateforme, vous dites que, grâce à l'expérience des membres de ce conseil en tant que femmes en service et vétérans, on offrira de la documentation et des services. J'ose espérer qu'il ne s'agira pas d'une rencontre ponctuelle, mais bien de rencontres qui sont faites de façon régulière.

Je dois dire, madame la présidente, qu'il y a deux personnes, ici, qui attendent des excuses et des explications détaillées au sujet du fameux monument sur l'autoroute des héros, soit l'autoroute 417, je crois. Je les appelle « mes courageuses ». Ce sont des femmes déclarées mortes, mais qui sont bien vivantes. Si vous voulez les rencontrer après la séance, elles sont ici.

Il n'y a rien de mieux que de comprendre le contexte d'un traumatisme et de ses suites, surtout quand on veut aider nos futurs vétérans et vétérans. Il y a pourtant des obstacles dans notre processus. Nous avons besoin de savoir ce qu'il en est. Nous parlons d'emploi et d'employabilité, mais il y a aussi des gens qui vivent dans des tentes. Des vétérans et des vétérans ont de graves problèmes de santé mentale. D'autres, une fois sortis du réseau, sont abandonnés parce que les médecins trouvent parfois que leurs cas sont trop lourds à gérer. Ces médecins ne connaissent pas le contexte.

Quand va-t-on pouvoir mettre l'accent sur le fait que le service militaire relève d'une culture particulière, qu'il faut honorer et respecter?

Est-ce que ce sera une priorité pour vous dans les prochains mois?

[Traduction]

La présidente: Répondez très brièvement, madame la ministre.

L'hon. Jill McKnight: J'ai entendu toutes sortes de choses, mais je crois que ce que j'ai compris, c'est comment nous allons nous efforcer plus précisément de répondre aux besoins exprimés par les vétérans. Ai-je bien compris? D'accord.

Le rapport *Plus jamais invisibles* a été produit dans le cadre d'une série de 42 recommandations visant à répondre aux besoins de ces vétérans. D'ici la fin de l'année, toutes les mesures auront été mises en œuvre ou entamées. Il reste encore du travail à faire, et nous pourrions y revenir plus en détail ultérieurement.

La présidente: Je vous remercie.

Le prochain intervenant est M. Viersen, pour cinq minutes.

Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins d'être ici.

Madame la ministre, vous avez accompli plus que vos deux prédécesseurs en étant ici aujourd'hui. Vos deux prédécesseurs n'ont jamais comparu devant notre comité. Je vous remercie de votre présence ici aujourd'hui.

J'ai remarqué au haut de la page — je ne m'en étais pas rendu compte — que vous êtes également la ministre associée de la Défense nationale. Je vous en suis également reconnaissant.

Les médias ont publié des articles au sujet des aumôniers. Nous avons déjà été confrontés à ce problème dans le passé. Les aumôniers reçoivent des directives selon lesquelles, en leur qualité d'aumôniers des Forces armées canadiennes, ils ne peuvent pas prier ou pratiquer leur religion durant les célébrations du jour du Souvenir. Pouvez-vous confirmer ou nier cette affirmation, ou expliquer d'où elle provient?

• (1620)

L'hon. Jill McKnight: Comme vous l'avez indiqué, je suis encore relativement nouvelle à ce poste. Je n'ai pas encore vécu une saison complète d'activités du jour du Souvenir. Nous entamons tout juste cette période.

Cela étant dit, je vais demander à mes collaborateurs qui y ont participé de vous en parler.

Arnold Viersen: Nous pourrions les entendre dans l'heure à venir. Merci.

Je vais céder mon temps de parole à ma collègue, Mme Wagan-tall.

Cathay Wagan-tall (Yorkton—Melville, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente, et merci, madame la ministre, d'être ici aujourd'hui.

Madame la ministre, le ministère des Anciens Combattants a toujours des difficultés à servir les anciens combattants en temps opportun... nous le savons. En 2021, Anciens Combattants Canada a pris la décision arbitraire de transférer la gestion des services de réadaptation médicale, psychosociale et professionnelle, qui relevait auparavant des activités quotidiennes du ministère, à un fournisseur tiers, qui est en fait un entrepreneur étranger, Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens.

Le 9 juin 2021, cette entreprise a obtenu un contrat de 560 millions de dollars sur une période de cinq ans, dont le montant a été porté à 572 751 466 \$ et la date de fin reportée au 31 décembre 2026. La durée du contrat a donc été prolongée d'environ six mois et son montant a augmenté de 13 millions de dollars.

Plus de trois ans plus tard, le résumé de novembre 2024 de votre lettre de mandat indique que tous les engagements sont en cours de réalisation, à l'exception de celui lié aux délais d'attente. Il existe des difficultés ou des retards, et vous reconnaissez l'existence de difficultés à atteindre l'objectif consistant à respecter les normes de service sur une période de 12 mois. On peut y lire ce qui suit: « Bien que les délais de traitement se soient globalement améliorés, un nombre croissant de demandes dépassent la norme de 16 semaines ». Parmi les raisons invoquées, il y en a une très importante:

il est difficile de retenir les employés temporaires, car le financement prendra fin en 2026. J'imagine que les gens pensent qu'ils n'auront plus d'emploi et décident donc de partir.

Selon le résumé, il semble qu'en quatre ans, le recours à Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens n'ait pas amélioré les résultats et que la nécessité de disposer de décideurs internes à Anciens combattants Canada n'ait pas diminué.

Je suis un peu perplexe quant au fait que bien que nous ayons déployé tous ces d'efforts pour retirer toutes ces tâches des activités quotidiennes d'Anciens combattants Canada... nous n'obtenons pas les améliorations que j'aurais pensé obtenir à ce stade.

J'aimerais savoir à quelle fréquence vous rencontrez ou prévoyez de rencontrer Lifemark ou WCG International afin qu'ils vous informent, vous et les hauts fonctionnaires, des progrès réalisés dans le cadre de ce programme et de cerner les lacunes possibles. De plus, à quelle fréquence prévoyez-vous rencontrer les employés du ministère? Allez-vous rencontrer régulièrement ces deux groupes? Que font précisément les employés du ministère, les décideurs, qui travaillent au sein d'Anciens combattants Canada et ont une incidence sur Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens?

Comprenez-vous ma question? Elle me semble un peu alambiquée, mais en gros, je vous demande si vous allez les rencontrer pour déterminer ce qui se passe ici. Nous n'obtenons pas les améliorations que nous devrions obtenir pour près de 600 millions de dollars et pour les services fournis par des entreprises internationales. C'est leur travail. Pourquoi avons-nous encore tant de difficultés, et allez-vous rester en contact régulier avec eux pour déterminer comment améliorer la situation?

La présidente: Madame la ministre, veuillez répondre brièvement à la question.

L'hon. Jill McKnight: D'accord. Je vais commencer à répondre, puis vous pourrez demander aux fonctionnaires de répondre aux autres parties de la question.

Comme nous l'avons dit, nous voulons nous assurer que les anciens combattants reçoivent les meilleurs soins possibles, et nous savons que notre pays est vaste. En établissant des liens et en passant à un contrat de service, nous avons pu porter à 12 000 le nombre total de prestataires de services disponibles pour nos anciens combattants, et nous continuons d'examiner le processus.

En ce qui concerne certains renseignements précis, je laisserai les fonctionnaires du ministère vous répondre.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons donner la parole à Mme Hirtle pour les cinq dernières minutes.

Alana Hirtle (Cumberland—Colchester, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bonjour, madame la ministre. Merci d'être ici aujourd'hui avec les fonctionnaires.

La question de l'itinérance chez les anciens combattants revêt une grande importance pour ma circonscription. Il y a un ancien manège militaire à Amherst, en Nouvelle-Écosse, que la collectivité et moi-même espérons voir transformer en logements pour anciens combattants, et j'ai très hâte de poursuivre les discussions avec vous à ce sujet, car j'ai présenté une motion d'initiative parlementaire à cet effet. Elle fera l'objet d'un débat plus tard cet automne et porte sur les immeubles excédentaires du gouvernement fédéral.

Voici la question que j'aimerais vous poser: tout à l'heure, on a posé une question sur l'itinérance, mais elle ne traitait pas vraiment de ce sujet. Pourriez-vous donner au Comité votre point de vue sur l'importance du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans?

• (1625)

L'hon. Jill McKnight: Volontiers. Merci pour cette question.

Comme vous l'avez dit, nous avons un peu parlé du logement. La priorité numéro un est de veiller à ce qu'aucun ancien combattant ne se retrouve sans domicile. Nous savons que l'itinérance est un problème complexe qui recouvre toute une gamme de situations différentes à travers le pays.

Cela étant dit, nous travaillons en collaboration avec le ministre du Logement et de l'Infrastructure afin d'améliorer les conditions de logement des anciens combattants et de leur famille. Le Programme pilote de lutte contre l'itinérance chez les vétérans en est à sa deuxième année, et les enseignements tirés de la première année permettent d'améliorer le programme. Nous le renforçons en nous appuyant sur les résultats obtenus au cours de cette première année. Nous avons fait des progrès, mais il reste encore beaucoup à faire.

Anciens Combattants Canada reconnaît que nous avons besoin à la fois de logements de transition à court terme et de logements avec services de soutien à long terme pour répondre aux besoins de nos anciens combattants. En renforçant nos partenariats avec les organismes communautaires et en mobilisant les anciens combattants et leur famille, nous allons nous assurer de réunir tous ces éléments.

Récemment, j'ai rencontré un autre ancien combattant qui vit dans l'un des logements pour anciens combattants ici à Ottawa. Il s'agit d'un homme âgé qui, avant d'emménager à la Maison du vétéran, vivait dans la rue. Il a désormais un logement permanent. Il m'a accueilli chez lui. Il était très fier de me faire visiter son logement et de partager cette expérience avec moi. La Maison du vétéran est une initiative rendue possible grâce à l'investissement de l'un des programmes, le Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans. Elle a changé la vie de cet homme.

J'ai également eu l'occasion de rencontrer une autre ancienne combattante cet été, alors que j'étais à Kingston. Cette personne a été libérée alors qu'elle faisait face à des problèmes de toxicomanie persistants et de longue date. Elle a pu bénéficier d'un logement de transition offert par Homes for Heroes et stabiliser sa situation, ce qui lui a permis de continuer à s'occuper de ses enfants dans un environnement sûr. Cette personne vit désormais dans un logement permanent, avec ses enfants. Dans la semaine qui a suivi notre rencontre, elle allait également assumer la garde de son neveu, qui devait être pris en charge. Cet investissement dans le logement et le logement avec services de soutien complets a permis de changer la trajectoire de la vie de cette personne à ce moment-là.

Ce moment a été très marquant pour moi, car il s'agit là d'un effet concret. Nous parlons de programmes. Nous parlons de nos docu-

ments d'information. Nous parlons de choses immatérielles. Lorsque nous entrons en contact avec un ancien combattant qui a vécu cette expérience, tout ce travail prend vie. Nous pouvons alors dire: « Voici la différence que nous faisons lorsque nous réalisons ces investissements. »

J'espère avoir répondu à votre question.

Alana Hirtle: Oui. Merci beaucoup.

On vous a posé beaucoup de questions aujourd'hui au sujet des rencontres avec les parties prenantes et les groupes consultatifs. J'aimerais vous donner l'occasion d'ajouter ou de clarifier tout élément concernant les projets de rencontres futures, si vous le souhaitez.

L'hon. Jill McKnight: Merci.

En ce qui concerne la mobilisation des anciens combattants, leur expérience et leur histoire sont uniques, car ils sont tous des personnes uniques. Le plus important est de faire de notre mieux pour chacun d'entre eux. Nous devons nous assurer qu'ils bénéficient des soins, du soutien et des services dont ils ont besoin. Pour cela, nous devons écouter leurs témoignages, car ceux-ci nous permettent de cerner les améliorations possibles. Comme je l'ai dit, je crois que nous pouvons toujours nous améliorer. C'est là l'une des façons de le faire, alors que nous continuons d'investir dans nos anciens combattants.

Je continuerai de rencontrer les anciens combattants aussi souvent que possible.

• (1630)

La présidente: Merci beaucoup, madame McKnight, d'avoir accepté de comparaître devant le Comité des anciens combattants cet après-midi.

Chers collègues, nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes afin de permettre à la ministre de prendre congé. Lorsque nous rouvrirons la séance, nous poursuivrons notre série de questions avec les fonctionnaires du ministère.

Merci.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

[Français]

La présidente: Nous entamons la deuxième partie de la réunion.

Nous allons passer directement à la période des questions.

[Traduction]

Monsieur Richards, vous avez la parole pour six minutes.

Blake Richards: Je vais commencer avec ceci, et la personne qui se sent en mesure de répondre pourra le faire.

Il s'agit d'une pratique courante pour le gouvernement libéral. Cela fait une dizaine d'années maintenant qu'ils sont au pouvoir, et il y a eu neuf ministres des Anciens Combattants différents, soit en moyenne un nouveau ministre par an. Certains d'entre eux n'ont occupé leur poste que pendant quelques mois, et même quelques semaines dans un cas. Je pense que, du point de vue du ministère, une direction aussi instable, qui change constamment, ne peut pas vraiment être bénéfique pour le ministère et l'orientation nécessaire pour mieux servir les anciens combattants.

Pourriez-vous décrire les répercussions négatives que ces changements constants à la tête du ministère pourraient avoir sur le ministère et sur vos activités?

Christine McDowell (sous-ministre par intérim, ministère des Anciens Combattants): Madame la présidente, les anciens combattants méritent assurément la stabilité et la cohérence des prestations qui leur sont accordées. Ils attendent un certain niveau de cohérence dans les services qui leur sont proposés. L'une des choses dont nous sommes vraiment fiers au ministère des Anciens Combattants est les valeurs que nous avons à cœur de respecter dans le cadre des services que nous offrons à nos anciens combattants et à leur famille. Ce sont là des valeurs qui perdurent au fil des changements de direction et qui font partie intégrante des activités que nous menons chaque jour avec l'aide de nos fonctionnaires dévoués.

Blake Richards: Je comprends que cette question soit presque injuste, mais elle est importante. Le fait que la direction change constamment peut être difficile à gérer dans n'importe quelle organisation. Je sais que vous faites de votre mieux pour essayer de surmonter ces difficultés, et qu'il existe certains principes et certaines valeurs, mais ces changements doivent poser certaines difficultés. Quels types de difficultés ces changements constants de direction posent-ils selon vous?

Christine McDowell: Nous sommes bien sûr déterminés à continuer de fournir les services et les prestations dont dépendent nos anciens combattants. Ces éléments sont profondément ancrés dans la culture, les pratiques et les politiques du ministère des Anciens Combattants. Nous avons la chance de pouvoir compter sur une direction et un personnel stables, qui connaissent très bien ces services et prestations et qui sont en mesure de les fournir aux anciens combattants de manière stable et cohérente.

Blake Richards: D'accord. On a presque l'impression que le ministre n'a aucune importance dans le fonctionnement du ministère, et je m'en inquiérais également. Si les ministres de ce gouvernement ne dirigent rien, il y a également un problème.

Permettez-moi d'aborder un autre sujet dont je souhaite parler.

Il y a quelques semaines, nous avons accueilli le Réseau de transition des vétérans dans le cadre de cette étude. Ils ont mentionné qu'ils devaient utiliser les dons de bienfaisance qu'ils reçoivent pour payer la participation de clients qui sont admissibles aux programmes de counseling de groupe d'Anciens combattants Canada, par exemple, parce que le ministère ne peut pas ou ne veut pas traiter le financement à temps. Plusieurs fournisseurs de services nous ont dit qu'ils ne veulent évidemment pas refuser de servir ces clients, mais que ces derniers s'inscrivent au programme pendant un certain temps, puis Anciens combattants Canada refuse de les payer parce qu'ils participent déjà au programme. Certains prestataires nous ont également signalé qu'il en avait résulté une baisse d'environ 60 % du taux d'approbation des financements. Le nombre de clients admissibles aux services d'Anciens combattants Canada n'a pas changé, mais un nombre de plus en plus restreint d'entre eux sont pris en charge par Anciens combattants Canada en raison des retards, ce qui, à mon avis, est le véritable problème.

Que faites-vous pour améliorer l'accès à ces services spécialisés en santé mentale, en particulier pour les anciens combattants qui présentent un risque de suicide? Il est évidemment préoccupant que certaines personnes soient admissibles au programme d'Anciens combattants Canada, mais que les organismes doivent utiliser des

dons de bienfaisance qu'ils auraient pu utiliser à d'autres fins alors qu'ils ne devraient pas avoir à le faire.

• (1640)

Christine McDowell: Avant de laisser la parole à mes collègues pour qu'ils répondent à cette question, je tiens à préciser que la ministre a clairement établi les priorités d'Anciens Combattants Canada. Comme elle l'a dit dans ses observations liminaires, il s'agit de l'emploi des anciens combattants, de la commémoration des anciens combattants modernes et de la garantie que nous leur fournissons des services cohérents et efficaces.

Sur ce, je passe la parole à mon collègue.

Steven Harris (sous-ministre adjoint principal, Prestation des services, ministère des Anciens Combattants): Merci beaucoup.

Nous saluons le travail de M. Thorne et du Réseau de transition des vétérans, ainsi que celui de nombreux organismes qui viennent en aide aux anciens combattants. Nous nous efforçons de contribuer au financement des soins prodigués à ces anciens combattants lorsqu'ils participent à des programmes admissibles, notamment ceux proposés par le Réseau de transition des vétérans et d'autres organismes. Il existe un grand nombre de programmes à travers le pays qui visent à aider et à soutenir les anciens combattants. Nous voulons être en mesure de les aider à trouver ceux qui leur conviennent et qui répondent à leurs besoins en matière de bien-être et à leurs objectifs de réadaptation.

La présidente: Je suis désolée, monsieur Richards. Vos six minutes sont écoulées. Merci.

Blake Richards: Nous y reviendrons.

La présidente: Oui, merci beaucoup.

Monsieur Casey, vous avez six minutes.

Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je pense que cette première question s'adresse à vous, monsieur Harris. M. Richards a interrogé la ministre au sujet de la stratégie d'emploi. Il a donné l'impression que seule une chose importait dans la stratégie d'emploi: le nombre d'emplois créés grâce à celle-ci. Comment mesurez-vous la réussite de la stratégie d'emploi? Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Steven Harris: Nous voulons mesurer la réussite de la stratégie d'emploi de plusieurs façons. En fin de compte, l'emploi est certainement l'une des façons de la mesurer. Chaque année, un certain nombre de personnes quittent les Forces armées canadiennes, y compris des réservistes, qui ont déjà un emploi sous une forme ou une autre. Pour nous, la stratégie d'emploi consiste à soutenir nos quatre différents piliers.

L'un des piliers concerne les vétérans et notre volonté de nous assurer qu'ils comprennent leurs propres compétences et la façon dont ils peuvent acquérir des compétences supplémentaires grâce à la formation, à la réadaptation professionnelle et à d'autres moyens. Il faut aider les employeurs à comprendre où trouver des vétérans et comment les embaucher, ainsi qu'à essentiellement les accommoder et les soutenir lorsqu'ils entrent au service de leur entreprise. Il faut aussi aider la fonction publique à recruter des vétérans. De nombreux vétérans qui quittent les Forces armées canadiennes souhaitent continuer à servir dans la fonction publique, que ce soit à l'échelle fédérale, provinciale ou municipale, ou d'une autre manière. Enfin, il faut aider les organisations à former et à soutenir efficacement les vétérans. Des organisations tierces peuvent être en mesure de leur venir en aide de certaines manières.

Le taux de chômage chez les vétérans est en réalité inférieur à celui de l'ensemble de la population active canadienne. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas de valeur à ajouter dans le domaine de l'emploi. Le sous-emploi peut certainement être un problème pour les vétérans, et il y a d'autres raisons d'intervenir à cet égard.

C'est donc ce que nous faisons. Je vais vous donner un exemple de réussite. Nous organisons des webinaires sur les carrières auxquels les vétérans peuvent participer en ligne. L'un de ces webinaires aura lieu la semaine prochaine, et un millier de vétérans se sont inscrits pour participer à ce webinaire sur les carrières, auquel participeront 50 employeurs venus les recruter.

Ce sont là quelques mesures que nous pouvons prendre pour favoriser la communication tout au long de la mise en œuvre de notre stratégie d'emploi.

Sean Casey: Je vous remercie, monsieur Harris.

Je crois que la question suivante vous est destinée, monsieur Freeman. M. Richards cherchait à obtenir des chiffres précis concernant la stratégie de lutte contre l'itinérance. Je pense que cela relève de votre compétence. Pouvez-vous nous fournir plus de détails sur la stratégie de lutte contre l'itinérance et les faits et chiffres qui s'y rapportent?

Mitch Freeman (sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des politiques stratégiques, de la planification et du rendement, ministère des Anciens Combattants): Certainement.

Je voudrais souligner deux ou trois points. Tout d'abord, plus de 1 400 vétérans ont bénéficié du Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans depuis sa création en 2023. C'est là une immense mesure de son succès. Bien sûr, en 2023, les responsables du programme ont estimé à un peu plus de 2 000 le nombre de vétérans sans abris qui avaient besoin d'aide et de services au cours de l'année parce qu'ils étaient sans abris ou risquaient de le devenir. Aujourd'hui, ce nombre, estimé à l'aide des chiffres enregistrés en 2024, a diminué pour s'établir à un peu moins de 1 800. Ce résultat est très positif surtout en ce sens que le programme a l'effet escompté.

Chers collègues, je dirais que la mesure du succès dans ce domaine réside dans le fait que 34 organisations réparties dans les collectivités de l'ensemble du pays participent au Programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans et leur viennent en aide. Vous avez entendu la ministre parler de certaines des interactions personnelles qu'elle a eues à cet égard au cours des derniers mois. Ces interactions nous ont certainement donné l'occasion de recueillir de meilleures données pour mieux comprendre ce problème particulier

à mesure que nous avançons et pour déterminer comment nous pouvons aider un nombre encore plus important de vétérans.

J'ai mentionné qu'un peu plus de 1 400 personnes ont été aidées, notamment grâce à des services de soutien complets ou aux services dont les vétérans ont besoin pour stabiliser leur situation, ainsi qu'à un soutien apporté aux vétérans pour les aider à trouver un logement à long terme ou un logement de transition, entre autres choses. Ce programme a certainement eu un effet bénéfique sur les vétérans des quatre coins du pays.

Je vous remercie infiniment de votre attention.

• (1645)

Sean Casey: Merci, monsieur Freeman.

Je vais maintenant me tourner vers vous, monsieur Tessier.

Pendant la première série de questions, nous avons appris que le budget du ministère des Anciens Combattants avait doublé au cours des 10 dernières années et que, d'une certaine manière, cela était négatif, car certains vétérans ne sont pas satisfaits de la façon dont ces fonds sont dépensés. D'après ce que j'ai compris, 90 % des fonds dépensés par le ministère des Anciens Combattants sont directement versés aux vétérans. Pourriez-vous nous donner votre avis concernant l'importance que revêt l'augmentation du budget du ministère des Anciens Combattants depuis notre arrivée au pouvoir?

Pierre Tessier (sous-ministre adjoint, Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels, ministère des Anciens Combattants): Pendant l'exercice de 2015-2016, le budget du ministère des Anciens Combattants s'élevait à environ 3,7 milliards de dollars, alors que le budget prévu pour l'exercice en cours s'élève à 7,8 milliards de dollars. Le pourcentage actuel des fonds budgétaires du ministère consacrés aux programmes, aux prestations et aux services destinés aux vétérans se chiffre à 94 %. Les programmes destinés aux vétérans et à leurs familles sont de nature quasi législative, ce qui signifie que, si la demande augmente ou qu'un plus grand nombre de vétérans ou de membres de leur famille se manifestent, ce financement sera disponible tout au long de l'exercice pour nous permettre d'ajuster nos budgets et de garantir la prise en charge de tous les vétérans.

Sean Casey: Les dépenses du ministère des Anciens Combattants ont considérablement augmenté au cours des 10 dernières années, et 94 % des sommes dépensées ont été versées aux vétérans. Est-ce bien ce que je dois comprendre?

Pierre Tessier: Oui, c'est exact.

Sean Casey: Merci à tous. Je vous suis très reconnaissant de votre présence.

[Français]

La présidente: Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, madame la présidente.

Monsieur Harris, êtes-vous satisfait de la prestation des services offerts à nos anciens combattants?

Steven Harris: Je pense que la bonne réponse est qu'on peut toujours faire mieux.

Marie-Hélène Gaudreau: Sur une échelle de 1 à 10, où 2 signifie « vraiment insuffisant » et 8 signifie « très bien », quel est votre degré de satisfaction?

Steven Harris: Je dirais 7,5. Nous avons les bons programmes et les bons systèmes en place pour répondre aux besoins des vétérans et des vétéranes. Cependant, ce n'est pas parfait. Il faudra travailler encore plus fort pour...

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord, mais je veux comprendre une chose. On dit que, 80 %, c'est un succès. Je comprends ça, puisque je suis dans les affaires. J'ai aussi travaillé avec des organismes communautaires. Cependant, que fait-on des 20 % restants? Y a-t-il un ministère des abandonnés?

Plus tôt, j'ai parlé des deux dames qui réclament depuis deux ans des excuses publiques parce que leur nom s'est retrouvé sur un monument en l'honneur de soldats morts, alors qu'elles ne sont pas mortes. Je ne peux m'imaginer ce qu'elles vivent. Il me semble qu'après deux ans, il doit se passer quelque chose. Est-ce qu'il y a un ministère des abandonnés?

Des gens viennent chaque semaine à mon bureau pour me dire qu'ils n'arrivent pas à parler à quelqu'un au téléphone, et encore moins en français, ce qui prend six mois de plus. D'autres me disent qu'aucun médecin ne veut les aider parce que leur cas est trop compliqué. Ces gens ont des problèmes de santé mentale et ils ont vécu la guerre. Voyons donc! Ça n'a aucun sens. J'ai l'impression que nous sommes dans un autre monde. Nous nous devons de réfléchir collectivement au respect et à l'honneur que nous devons à ces gens.

Tout ça me fait peur, parce qu'on veut augmenter les dépenses militaires, alors que nous ne sommes même pas équipés. Des membres du Conseil des vétéranes viennent ici pour essayer de changer les choses. Par la suite, elles se font dire: « Qu'est-ce que t'as fait? Qu'est-ce que t'as dit? » Je n'en reviens pas d'entendre de telles histoires chaque semaine à mon bureau. Il faut que ça cesse.

Qu'est-ce qui vous manque pour agir réellement?

Je veux entendre ce que vous avez tous à dire, à tour de rôle. Il me reste encore quatre minutes.

• (1650)

Steven Harris: Ce que je peux dire, c'est que les membres de mon équipe travaillent très fort, jour après jour, pour aider tous les vétérans et toutes les vétéranes, que ce soit ceux qui sont debout devant eux ou ceux qui sont dans l'ombre. C'est très difficile, mais ils continuent de le faire. Ils communiquent avec les membres des familles des vétérans, leurs amis et d'autres personnes pour les aider, notamment dans le cadre des nombreux programmes que nous offrons.

Marie-Hélène Gaudreau: Cela existe-t-il?

Steven Harris: D'autres commentaires pourront être faits, mais, en ce qui concerne les prestations de services, nous sommes là pour appuyer les vétérans, et c'est difficile.

Je parle moi aussi chaque jour avec des vétérans et des vétéranes qui ont des difficultés et pour qui les programmes et les services ne sont pas toujours la bonne réponse. Ce n'est pas facile.

Nous travaillons de très près sur cela pour tout le monde, pas seulement pour les gens dont la situation est la plus facile, la plus évidente.

Je peux tout à fait vous assurer que les gens qui travaillent dans mon domaine, dans mon ministère, travaillent très fort pour les appuyer.

Marie-Hélène Gaudreau: Madame la présidente, je ne critique pas la qualité du service rendu.

On a dix doigts, deux bras et une tête. Vient un moment où il faudrait se dire les vraies affaires. Si cela est vraiment important et qu'on a du respect envers ces gens, on agit en conséquence, que ce soit en matière de finances ou autrement.

On ne peut pas demander à une ministre qui occupe ses fonctions depuis cinq mois de tout connaître.

J'ignore depuis combien de temps vous occupez vos fonctions, monsieur Harris. Cela peut faire 2 ans, 5 ans, 10 ans, mais le problème est cyclique.

Je me demande si l'on a de la compassion au ministère. On se rabat sur des succès évalués à 80 % ou à 75 %.

Excusez-moi, mais je suis très émotive, car, à chacune de nos réunions, nous rencontrons des gens qui sont traumatisés et que nous traumatisons de nouveau en finissant par les abandonner.

C'est vrai, ça fait trop longtemps. Des gens viennent nous rencontrer pour nous dire que leurs problèmes s'accumulent.

Existe-t-il un service, un ministère qui pourrait aider les grands oubliés?

On dit aux gens qu'on veut les aider, qu'on est là pour ça et que, s'il y a une urgence, on va agir. On va présenter des excuses, on va dire qu'on a échappé un problème, qu'on a manqué de rigueur, mais il faut dire les vraies affaires. Ce que nous vivons en ce moment n'a pas de bon sens.

Un autre témoin en ligne veut-il me répondre?

Steven Harris: Les vraies affaires, c'est que nous travaillons très fort pour appuyer tout le monde, et je comprends très bien votre question.

Que pouvons-nous faire d'autre? La réalité, c'est qu'on devrait essayer chaque jour d'aider les gens dont on peut améliorer le bien-être. Parfois, nous les aidons à l'avance. Parfois, nous le faisons avec du retard. Les choses pourraient se passer ainsi pendant 10 ans. Il faudra toujours travailler avec ces personnes. Même si nous les aidons en retard, nous allons travailler pour que leur dossier continue d'avancer.

C'est sur cela que nous travaillons. Mon équipe travaille très fort pour offrir des services aux vétérans et aux vétéranes.

La présidente: Merci beaucoup.

Cela complète notre premier tour de questions.

Passons maintenant au deuxième tour.

Madame Wagantall, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Cathay Wagantall: Merci, madame la présidente.

Je voudrais clarifier un point. Le traitement d'un nombre croissant de demandes dépasse la norme de service de 16 semaines. C'est ce qui ressortait de l'aperçu de la situation présenté dans la lettre de mandat de novembre 2024. Il y était également indiqué qu'il est essentiel que nous recevions une nouvelle décision de financement dès que possible afin de stabiliser le taux actuel d'attrition parmi les décideurs temporaires et de soutenir les efforts déployés en permanence pour tirer parti des nouvelles technologies. Il s'agissait d'une demande, et vous avez indiqué, monsieur Tessier, qu'en 2025, 7,8 milliards de dollars avaient été dépensés. Ces dépenses servaient-elles, entre autres, à résoudre ce problème, ou devons-nous attendre le budget de novembre pour voir des améliorations dans ce domaine?

• (1655)

Pierre Tessier: Pour ce qui est des 7,8 milliards de dollars, ils comprennent les fonds prévus pour financer les ressources qui seront nécessaires jusqu'en avril 2026.

Cathay Wagantall: Certaines de ces ressources ont-elles été utilisées pour résoudre ce problème?

Monsieur Harris, avez-vous quelque chose de bref à dire à ce sujet? Il y a encore une question que j'aimerais vous poser.

Steven Harris: Ces ressources sont certainement utilisées pour réduire les délais d'attente, y compris ceux qui sont liés à l'arriéré de travail concernant les invalidités.

Cathay Wagantall: En ce qui concerne, en particulier, le besoin d'avoir davantage de décideurs, je ne sais pas exactement ce que cela signifie. Si j'ai le temps, j'essaierai peut-être d'obtenir également une réponse à cette question.

Le premier ministre a aussi demandé à chaque ministère de réaliser des économies de 7 %, mais vous affirmez ici que 90 % de ces fonds sont versés aux vétérans. Les vétérans se demandent où ces réductions budgétaires vont être effectuées. Le ministère vous aide-t-il à déterminer où ces réductions pourraient être effectuées afin de réduire au minimum les répercussions qu'elles pourraient avoir sur ce processus? Ces réductions doivent être effectuées avant l'été.

[Français]

Christine McDowell: Je vous remercie de la question.

[Traduction]

Je crois que je vais m'en remettre à MM. Tessier et Freeman.

Mitch Freeman: C'est avec plaisir que je commencerai à répondre à la question.

Comme vous le soulignez, tous les ministères participent à l'exercice auquel vous faites allusion, dont le ministère des Anciens Combattants bien sûr. Il s'agit d'un processus qui est en cours à l'heure actuelle et pour lequel aucune décision n'a encore été prise. Je ne suis donc pas en mesure d'en dire plus à ce sujet, tout simplement parce que je ne connais pas les réponses à votre question.

Le ministère des Anciens Combattants participe à l'exercice, comme tous les autres ministères du gouvernement fédéral.

Cathay Wagantall: Vous pouvez répondre brièvement à la question.

Pierre Tessier: Pour être plus précis quant aux secteurs où les réductions liées à l'exercice seront effectuées, je précise que l'accent sera vraiment mis sur le reste des dépenses, et non sur les 94 %

mentionnés. Ces réductions proviendront en réalité de l'amélioration de l'efficacité interne de l'organisation.

Cathay Wagantall: Cette question est un peu unique en son genre.

Je suis passionnée par le programme de chiens d'assistance et par la façon dont il pourrait changer considérablement la vie de nos vétérans. Je sais que ce secteur est une véritable jungle en ce moment et qu'il n'y a toujours pas de normes fédérales dans ce domaine, mais nous avons besoin que de telles normes existent.

En même temps, il est très clair que de nombreuses informations montrent que ces chiens ont un effet bénéfique important sur la vie des vétérans, à tel point qu'ils ont besoin de beaucoup moins de médicaments pour se soigner, des médicaments qui coûtent très cher au ministère.

J'aimerais savoir si le ministère va fortement encourager notre nouvelle ministre à prendre ce dossier très au sérieux. Faisons-le sans attendre.

[Français]

Christine McDowell: Je vous remercie de la question.

[Traduction]

Madame la présidente, j'aimerais demander à Mitch Freeman de répondre à cette question, s'il vous plaît.

Mitch Freeman: J'aimerais souligner quelques points.

Il est certain que le ministère des Anciens Combattants cherche toujours des moyens d'aider la communauté des vétérans, et les chiens d'assistance sont un thème récurrent dans ce domaine particulier. Toutefois, comme vous l'avez déclaré, c'est aussi une véritable jungle du point de vue des normes et de l'applicabilité.

Il y a plusieurs choses à dire à ce sujet. Le ministère des Anciens Combattants prend bien sûr cette question très au sérieux, au point de financer certaines organisations, et en particulier celle des Wounded Warriors, à même le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, afin de faire progresser leur travail relatif aux chiens d'assistance. Ces organisations accomplissent un travail formidable.

En parallèle, nous suivons de très près le travail réalisé par le département américain des Anciens Combattants. Ils ont mis en place un programme de dressage de chiens par des vétérans, et ils invitent les vétérans à y participer.

Cathay Wagantall: Je comprends tout à fait ce que vous dites, et je le confirme.

Je vous encourage à chercher des services de ce genre au Canada. Si vous avez besoin de suggestions, je peux vous indiquer où ce travail est accompli de manière remarquable et crédible. Ces organisations ont déjà obtenu leur accréditation. Ces chiens travaillent avec des vétérans dès le début, et cela ne coûte rien aux vétérans. Des chiens sont vendus à des vétérans au coût de 30 000 \$, alors que cette dépense n'est pas nécessaire. Nous avons dans notre pays de merveilleux organismes de bienfaisance qui peuvent faire ce travail. Je vous prie donc de chercher des services de ce genre au sein même de notre pays. La Saskatchewan est un bon endroit où faire de telles recherches.

La présidente: Je suis vraiment désolée, madame Wagantall. Je suivais moi-même la conversation, mais je vais devoir demander à Mme Auguste de prendre la parole pendant cinq minutes.

• (1700)

[Français]

Tatiana Auguste: Merci beaucoup, madame la présidente.

Lors du comité du 9 octobre dernier, nous avons entendu la capitaine Hélène Le Scelleur parler de l'incident concernant l'autoroute des héros.

Quelles sont les mesures qui ont été prises pour éviter les incidents concernant le détournement d'identité et la violation de la vie privée des vétérans, sans parler du traumatisme vécu.

Quelles sont les garanties pour qu'une telle situation ne se reproduise plus?

Christine McDowell: Je vous remercie de la question.

Madame Meunier, j'aimerais faire quelques commentaires.

J'aimerais vous assurer que la situation était très regrettable.

[Traduction]

Nous avons entrepris à l'interne une série d'examen afin de nous assurer que nous disposons des mécanismes de contrôle nécessaires pour vérifier que les organisations que nous finançons comprennent bien leurs responsabilités et pour exercer une surveillance visant à garantir que des erreurs de ce genre ne se produisent pas dans le cadre de ces ententes de financement.

Madame Meunier, pourriez-vous fournir des renseignements supplémentaires à ce sujet, s'il vous plaît?

Amy Meunier (sous-ministre adjointe, Secteur de la commémoration et des affaires publiques, ministère des Anciens Combattants): Oui, bien sûr. Merci.

J'ajouterais simplement que nous avons inséré de nouvelles clauses dans nos accords de contribution, afin que les demandeurs et bénéficiaires de ces accords comprennent bien leurs responsabilités. De plus, sur notre site Web, nous racontons l'histoire de nombreux vétérans. Nous veillons à ce que des consignes soient disponibles partout où figurent les renseignements personnels des vétérans, afin que les gens comprennent bien et respectent les processus liés à la protection de ces renseignements qui s'imposent ainsi que les consentements qui se rattachent à ces processus.

Dans le cadre d'un programme de financement, les bénéficiaires recevront également des renseignements sur des pratiques exemplaires en matière de gestion des renseignements personnels, ainsi que des informations concernant les organismes auxquels ils peuvent s'adresser pour vérifier des renseignements historiques, qu'il s'agisse de Bibliothèque et Archives Canada, de la Direction de l'histoire et du patrimoine ou d'Anciens Combattants Canada.

Comme l'a indiqué la sous-ministre, cette situation est très regrettable, et nous sommes impatients de travailler avec les personnes touchées afin de trouver une solution positive à ces problèmes.

[Français]

Tatiana Auguste: Merci beaucoup.

On vous a posé un certain nombre de questions sur le monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan. J'aimerais vous offrir l'occasion de clarifier les choses. Je ne pense pas qu'on vous a laissé l'occasion de répondre pleinement sur ce qui a été fait à ce sujet.

J'aimerais avoir vos observations à cet égard.

Christine McDowell: Merci de la question.

[Traduction]

Madame la présidente, nous nous soucions vraiment de rendre hommage et de commémorer nos anciens combattants modernes. Nous travaillons en étroite collaboration [difficultés techniques]

En ce qui concerne les derniers développements, je vais peut-être demander à Amy Meunier de vous parler des prochaines étapes concernant le monument commémoratif de la guerre en Afghanistan.

Amy Meunier: Merci beaucoup.

Comme l'a mentionné la sous-ministre, il s'agit d'un dossier très important pour nous. À cet égard, nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien et la Commission de la capitale nationale, et nous collaborons avec leur conseil d'architecture afin de nous assurer que la conception du monument est réalisable. Nous comprenons parfaitement toutes les étapes nécessaires au processus de construction.

Je suis très heureuse d'annoncer que la Commission de la capitale nationale nous a autorisés à lancer un appel d'offres. Ce processus devrait débiter au cours du mois prochain, et nous espérons conclure un contrat au début de la nouvelle année. Peu après ou dès que le sol aura dégelé, nous serons impatients d'amorcer les travaux de construction.

[Français]

Tatiana Auguste: Merci beaucoup.

Quelles sont les mesures qu'Anciens Combattants Canada a prises pour s'assurer que les décideurs de première ligne possèdent les compétences et la formation requises pour travailler avec les clients de manière respectueuse, attentionnée et réfléchie? Comme députés, nous avons eu l'occasion d'avoir notre propre formation.

J'aimerais en savoir davantage à ce sujet.

Steven Harris: Je peux confirmer que des formations sont offertes à tous les premiers répondants auprès de vétérans et de vétéranes. Par exemple, il y a une formation importante sur les traumatismes ainsi qu'une formation appliquée en techniques d'intervention face au suicide, ou ASIST. Il y a aussi des formations pour bien répondre à des déclarations portant sur des traumatismes sexuels dans l'armée et dans d'autres milieux.

Nous offrons une série de formations pour nous assurer que les gens sont en mesure de donner suite aux demandes et aux renseignements communiqués par les vétérans et les vétéranes. On encourage les premiers répondants à suivre ces formations. Les entrepreneurs qui travaillent avec nous sont aussi tenus de suivre des formations.

• (1705)

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Marie-Hélène Gaudreau: On parle beaucoup des anciens combattants, mais je n'ai pas entendu la ministre parler des vétérans de la Gendarmerie royale du Canada, ou GRC. Le Conseil des vétérans inclut aussi des vétéranes de la GRC.

Pourriez-vous nous parler davantage du travail accompli par Anciens Combattants Canada auprès des vétérans de la GRC de façon précise? Les vétérans de la GRC aimeraient vraiment savoir ce qui a été fait quant aux recommandations formulées dans le rapport Bastarache de 2020.

Par ailleurs, il va falloir que nous vous invitions encore pour que nous puissions comprendre ce qu'il en est du processus et donner l'alerte s'il y a des demandes précises. Nous sommes aussi là pour vous aider. Nous ne connaissons peut-être pas exactement les postes de commandement, mais nous avons toujours à l'esprit les vétérans et les vétéranes, qu'ils soient des Forces armées canadiennes ou de la GRC. Ce serait vraiment important de connaître ce processus.

Enfin, en toute honnêteté, écoutez-vous ce qui se passe à ce comité? Lisez-vous les rapports publiés?

Je sais, vous êtes bien occupés, mais suivez-vous ce qui se passe au Comité permanent des anciens combattants?

Christine McDowell: J'aimerais répondre à la dernière question de la députée.

Mes collègues et moi-même lisons attentivement et avec beaucoup d'enthousiasme tous les rapports que ce comité produit.

[Traduction]

Je tiens à remercier chacun de vous pour le travail formidable que vous accomplissez ici en faveur des vétérans. Nous utilisons vos documents, et nous nous appuyons énormément sur vos rapports et vos études pour orienter notre travail.

[Français]

Je vais laisser un de mes collègues répondre aux autres questions.

La présidente: Je dois malheureusement vous interrompre.

Pardonnez-moi, mais les préambules sont souvent très longs.

[Traduction]

Monsieur Viersen, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Arnold Viersen: Merci, madame la présidente. Je remercie également les représentants du ministère de s'être joints à nous aujourd'hui.

J'ai juste une brève observation à formuler avant de poser ma question.

Depuis que le gouvernement est en place, les conservateurs exercent des pressions sur ce gouvernement afin qu'il équilibre le budget. Nous soulignons que l'absence d'équilibre budgétaire entraîne de l'inflation et que cette inflation provoque une hausse des prix des produits alimentaires, entre autres choses. Lorsque les produits alimentaires sont plus chers, nos communautés de vétérans ont du mal à joindre les deux bouts, et nous devons alors augmenter leurs prestations. Nous tombons alors dans un cercle vicieux.

Au cours des dernières années, nous avons parlé du fait que le budget a doublé. À certains égards, cela reflète simplement l'inflation. Si les services diminuent et que le budget double, cela rend simplement compte de l'inflation. Nous avons exhorté le gouvernement à réduire ces dépenses déficitaires afin de faire baisser l'inflation.

Je trouve intéressant d'apprendre aujourd'hui même que 94 % du budget du ministère est consacré aux prestations versées aux vétérans et que le gouvernement cherche à réduire de 7 % le financement ou les dépenses du ministère. Il semble donc, si l'on fait le calcul, qu'il cherche à éliminer le ministère.

Mesdames et messieurs, je plaisante un peu en ce moment, car j'imagine que ce n'est pas ce qu'ils recherchent.

L'une des recommandations qui émanent de notre côté de la table concerne les chiens d'assistance. Il faut chercher à réduire les médicaments sur ordonnance dans ce secteur.

Quelles sont les autres mesures que vous envisagez de prendre pour atteindre l'objectif de 7 % fixé par le gouvernement?

● (1710)

Christine McDowell: Nous comprenons parfaitement les problèmes d'abordabilité et les pressions financières auxquels les vétérans font face aujourd'hui. ACC a mis en place un certain nombre de mesures pour aider les vétérans à faire face à l'augmentation du coût de la vie, notamment des programmes de soutien d'urgence améliorés, un accès élargi à des aides financières...

Arnold Viersen: Ce n'est pas vraiment là où je voulais en venir. Je voulais plutôt savoir comment le ministère allait réduire certaines de ces dépenses.

Il va falloir réfléchir à certains de ces problèmes d'une manière originale.

Christine McDowell: Je tiens à assurer au Comité qu'étant donné que 94 % de notre budget est effectivement consacré aux vétérans, nous accordons une attention particulière à la manière dont nous pouvons les aider à faire face au coût de la vie.

En ce qui concerne la dernière partie de la question, je vais prier M. Freeman de bien vouloir y répondre.

Mitch Freeman: Je voulais simplement souligner que nous sommes très conscients de la situation financière des anciens combattants et de la tâche qui incombe à tous les ministères.

Vous affirmez que c'est plutôt intéressant ou que cela nécessite de sortir des sentiers battus. Comme je l'ai dit plus tôt, ce sont des décisions qui font leur chemin au sein du gouvernement et qui ont son attention. Il n'y a pas de décisions dont je peux vous faire part ou de réponses que je pourrais vous donner à ce sujet. J'attends avec impatience les décisions du gouvernement en la matière.

Arnold Viersen: Pouvez-vous nous éclairer? Le budget sera-t-il l'occasion d'obtenir des éclaircissements sur certains de ces enjeux? Est-ce que c'est ce que nous attendons?

Mitch Freeman: Je ne sais pas exactement où en seront les processus décisionnels dans les semaines ou les mois à venir. Je ne suis pas en mesure de confirmer que ce sera le cas ou non.

Arnold Viersen: Ce gouvernement est en place depuis plusieurs mois maintenant. C'est frustrant d'être assis ici à poser des questions sur ce qui se passe autour de l'objectif de 7 %. C'est extrêmement frustrant de voir qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet.

Je reviens à vous, madame McDowell.

Y a-t-il quelque chose que je devrais savoir, à l'issue de la réunion d'aujourd'hui, au sujet de l'objectif de 7 %?

Christine McDowell: Ce que je répondrais à cette question, c'est que 94 % de notre budget est directement consacré aux anciens combattants. Comme mon collègue, M. Tessier, l'a dit plus tôt, qu'il s'agisse d'un seul ancien combattant ou de 10 000, le soutien dont ces anciens combattants ont besoin est essentiellement financier. Nous attendons les résultats des prochaines étapes de cet examen.

Arnold Viersen: Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Viersen.

Je vais maintenant donner la parole à M. Clark, pour cinq minutes.

Braedon Clark: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je voudrais revenir sur la question soulevée plus tôt par M. Viersen au sujet de la prière lors des cérémonies. Bien entendu, je ne peux parler que de ma propre expérience. Ces dernières années, en tant que membre de l'Assemblée législative provinciale de la Nouvelle-Écosse, j'ai assisté aux cérémonies du jour du Souvenir à Bedford, où je vis. La plupart du temps, il y a une prière ou des éléments religieux associés à différentes confessions.

Monsieur Harris, je ne sais pas si cette question s'adresse à vous, mais pourriez-vous simplement commenter cet enjeu, afin que nous puissions y voir plus clair? C'est un point important qui a été soulevé.

Steven Harris: Je comprends à peu près la même chose. Il n'y a pas de directive précise. La directive consiste en fait à permettre aux gens de se recueillir ou de prier de la manière qui leur convient. J'ai vécu la même chose. Quelle que soit la cérémonie commémorative à laquelle j'ai assisté, il y a toujours eu un moment de recueillement ou de prière. La personne qui dirige la cérémonie propose à la foule ou à l'assemblée de le faire selon leur foi ou leur perception. Cela a toujours été le cas dans toutes les cérémonies auxquelles j'ai assisté.

• (1715)

Braedon Clark: Comme je l'ai dit, je suis d'accord avec cela. J'ai assisté à des cérémonies où il y avait un prêtre, un rabbin et un imam. Ce n'est pas le début d'une blague. C'est bien ce que nous avons vu. Je suis heureux que cela soit clair. Je tenais simplement à le souligner, car je pense que c'est important.

Comme nous l'avons également évoqué plus tôt au sein du Comité, en 2023, un contrat d'un peu plus de 500 millions de dollars a été attribué pour l'administration du Programme de réadaptation par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada et de l'organisme Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens. Je me demande simplement — encore une fois, cette question s'adresse peut-être à M. Harris, mais je vous laisse en discuter entre vous — quels sont les points positifs et négatifs de ce programme. Que faites-vous pour régler les problèmes qui y sont associés?

Merci.

Steven Harris: Je sais qu'une question a été posée tout à l'heure au sujet du contrat de réadaptation et de la façon dont ce dernier interagit avec un de nos autres programmes, celui des prestations d'invalidité. Ces deux programmes sont différents. Il existe une prestation qui permet aux personnes de recevoir une indemnisation pour une maladie ou une blessure subie dans le cadre de leur service. Le programme auquel vous faites référence est en fait un programme qui aide à la réadaptation. C'est ce programme qui est visé par le contrat dont il a été question tout à l'heure. Il s'agit d'un processus de mise en œuvre et de soutien. Il offre des services de

réadaptation médicale, psychosociale et professionnelle aux anciens combattants qui en ont besoin pour surmonter les obstacles qui nuisent à leur intégration dans la vie civile.

Je vais vous donner deux statistiques qui, selon moi, illustrent le mieux le succès du contrat à ce jour. Les participants qui ont suivi le programme de réadaptation — qui comprend un travail avec le prestataire de Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens — font état d'une amélioration de 82 % de leur capacité fonctionnelle ou de leur état de santé et de leur bien-être général, ainsi qu'une amélioration de l'ordre de 83 % de leur satisfaction à l'égard de la vie. Dans les deux cas, cela démontre que ce programme fonctionne pour les anciens combattants et contribue à leur bien-être. Il les aide à devenir plus indépendants quant à leur capacité à rester fidèles aux choix qu'ils ont faits au sortir du service et à travailler sur leur bien-être. Je pense que c'est la conclusion la plus importante que je puisse tirer en ce moment concernant les progrès réalisés en lien avec ce contrat.

Braedon Clark: Merci. Ces chiffres sont évidemment encourageants, monsieur Harris.

Je présume qu'il y a une sorte de sondage ou de mécanisme de rétroaction pour les anciens combattants, et que c'est de là que proviennent ces chiffres. Combien de réponses avez-vous reçues, environ? En avez-vous une idée?

Steven Harris: Laissez-moi vérifier. Je sais qu'à ce jour, environ 10 000 personnes ont suivi le programme jusqu'au bout. Nous avons environ 350 à 400 nouveaux anciens combattants qui se joignent au programme de réadaptation chaque mois. Il y a à tout moment environ 10 000 anciens combattants qui y participent. Depuis le lancement du programme, cela représente environ 10 000 personnes. Je ne peux pas vous dire si chacune d'entre elles a répondu au sondage, mais oui, c'est de là que proviennent ces données. Elles ont été recueillies auprès des personnes qui ont suivi le programme.

Braedon Clark: D'accord.

Quelle est la durée moyenne du programme de réadaptation pour les anciens combattants? Est-ce quelques mois, un an ou deux ans? À quoi cela ressemble-t-il?

Steven Harris: Je dirais que la durée moyenne d'un programme de réadaptation est d'environ deux ans. Elle peut varier selon les besoins particuliers des anciens combattants, les obstacles qu'ils peuvent rencontrer et le soutien dont ils peuvent avoir besoin en matière de réadaptation. En moyenne, nous dirions environ deux ans, mais cela dépend des obstacles auxquels ils doivent faire face.

Braedon Clark: D'accord. Parfait. Merci.

La présidente: Monsieur Harris, puis-je vous demander de communiquer certaines de ces statistiques au Comité? Je crois que cela serait fort utile. Je suis une personne qui aime les chiffres et je crois que nous aimerions avoir ces statistiques.

Nous en sommes maintenant à notre dernière série de questions. Par principe et pour permettre à Mme Gaudreau d'intervenir, nous donnerons trois minutes à M. Richards, puis deux minutes et demie à Mme Hirtle et à Mme Gaudreau.

Monsieur Richards, vous avez trois minutes.

Blake Richards: Je voudrais revenir sur ce dont nous parlions tout à l'heure, monsieur Harris, mais avant cela, j'aimerais rapidement poser cette question, car je ne dispose que de trois minutes.

Je ne sais pas qui devrait répondre, mais peu importe. En 2027, nous célébrerons le 110^e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy. Il reste un peu plus d'un an avant cette date. Pouvez-vous dire au Comité quels sont, le cas échéant, les projets prévus par votre ministère pour commémorer cet événement et quel travail, le cas échéant, a été fait jusqu'ici à cet égard? Veuillez s'il vous plaît répondre assez rapidement.

• (1720)

Christine McDowell: Pour gagner du temps, je vais laisser Amy Meunier répondre à cette question.

Amy Meunier: Merci beaucoup.

Vous avez raison. Nous avons une équipe postée en France qui s'occupe du monument de Vimy ainsi que de celui de Beaumont-Hamel. Cette équipe travaille activement avec tous nos partenaires en France, ainsi qu'avec d'autres pays, afin d'organiser toute une série d'activités qui auront lieu à ce moment-là et aux alentours.

Nous souhaitons aussi inclure un volet complémentaire ici au Canada, afin que davantage de Canadiens puissent participer à ces activités. Nous pourrions vous revenir là-dessus lorsque les détails se préciseront.

Blake Richards: Je voudrais simplement dire que je sais que certains partenaires, comme la Fondation Vimy et d'autres, souhaitent vraiment être informés longtemps à l'avance afin d'être en mesure de participer eux aussi à ces activités. Je vous le signale, c'est tout.

Pour revenir à la question dont nous parlions tout à l'heure, monsieur Harris, je vais essayer d'en faire un résumé. Essentiellement, ce que constatent des fournisseurs comme le Réseau de transition des vétérans et d'autres, c'est qu'Anciens Combattants Canada ne traite pas les demandes à temps. Ces organismes inscrivent les clients à leurs programmes, mais Anciens Combattants Canada ne traite pas les demandes rétroactivement, ce qui oblige les clients à payer de leur poche des services auxquels ils auraient dû avoir droit par l'intermédiaire du ministère.

De toute évidence, c'est un problème. On m'a signalé une baisse de 60 % du taux d'approbation des demandes de financement. C'est assez important. En conséquence, cela nécessite l'utilisation de nombreux dons caritatifs. Il doit y avoir quelque chose que nous pouvons faire pour remédier à cela. Pouvez-vous nous donner votre avis à ce sujet?

Steven Harris: Madame la présidente, je voudrais simplement faire remarquer qu'il existe un processus de préapprobation pour les personnes qui souhaitent participer à un programme, qu'il s'agisse du Réseau de transition des vétérans ou de tout autre programme d'aide aux personnes.

Nous voulons nous assurer que cela se fasse le plus rapidement possible...

Blake Richards: Si je peux vous interrompre, il est évident que nous ne parlons pas ici d'une petite organisation. Il s'agit d'un organisme passablement important. S'ils ne parviennent pas à trouver le moyen de faire fonctionner ce système, c'est qu'il y a un problème. Y a-t-il quelque chose que nous pourrions faire pour régler cela?

Steven Harris: Je pense que c'est une question de synchronisation et de traitement des demandes. Il faut s'assurer que les anciens combattants qui souhaitent participer à ce type de programmes — et qui en bénéficieraient — obtiennent rapidement les autorisations nécessaires. Il faut éviter que des organismes comme

le Réseau de transition des vétérans se retrouvent dans une situation où ils ont l'impression qu'un ancien combattant a besoin d'une aide immédiate, alors que l'autorisation nécessaire n'est pas accordée à temps.

Vous avez tout à fait raison. Nous ne pouvons pas approuver rétroactivement. Nous devons obtenir les autorisations en amont. Aux termes du programme de réadaptation des anciens combattants, du plan de bien-être, nous devons nous assurer que ce genre de choses est inclus plus tôt, afin que nous puissions les approuver plus tôt et nous assurer que des organismes comme le Réseau de transition des vétérans et bien d'autres puissent faire leur bon travail.

Blake Richards: Oui, et ils sont nombreux, n'est-ce pas? C'est le problème. Il y a manifestement quelque chose que nous devons faire à propos de ce processus. Je suis content que vous y alliez d'une suggestion, mais d'après ce que j'entends, il me semble évident qu'il faut faire quelque chose pour rationaliser le processus. J'espère vraiment que vous allez y réfléchir. Nous pourrions peut-être en discuter plus en détail la prochaine fois.

La présidente: Merci, monsieur Richards.

Nous donnons maintenant la parole à Mme Hirtle pour trois minutes.

Alana Hirtle: Merci, madame la présidente.

Je pense que cette question s'adresse à M. Harris, mais vous pouvez tous intervenir.

Récemment, lors d'une réunion du Comité, nous avons reçu l'ombudsman des vétérans. Lorsqu'un de nos collègues lui a demandé quel pays le Canada devrait prendre comme exemple en matière de leadership dans le domaine de l'aide et du soutien aux anciens combattants et à leurs familles, il a répondu qu'à bien des égards, le Canada était en fait le leader vers lequel les autres se tournent.

J'espère que vous pourrez nous expliquer ce que cela signifie. Comment le Canada se compare-t-il à d'autres pays semblables, que ce soit en ce qui concerne les services offerts, la diversité des services ou l'étendue des prestations mises à la disposition des anciens combattants et de leurs familles?

Steven Harris: Madame la présidente, il est très difficile de faire des comparaisons, car les conditions varient d'un pays à l'autre. Prenons l'exemple de l'association des vétérans aux États-Unis, qui se retrouve à offrir tous les soins de santé à ses membres, étant donné l'absence d'un réseau de soins de santé dans ce pays.

Nous nous comparons très favorablement aux organisations de nombreux pays qui offrent des services aux anciens combattants. Nous faisons régulièrement appel à des organisations comme le Groupe des cinq pour discuter des prestations et des services offerts et de la façon dont ces expériences sont vécues ailleurs. Je pense que les prestations offertes aux anciens combattants canadiens se comparent très favorablement à celles qui sont offertes à l'étranger. Tous mes collègues communiquent régulièrement avec leurs homologues internationaux afin d'échanger avec eux et d'apprendre comment nous pouvons améliorer les prestations destinées aux anciens combattants.

Alana Hirtle: C'est assurément quelque chose dont nous pouvons être fiers.

Il me reste encore une minute. Rapidement, le Comité a noté dans son récent rapport sur la transition de la vie militaire à la vie civile que la proportion d'anciens combattants éprouvant des difficultés pendant la transition est passée de 30 à 40 % au cours de la dernière décennie. Quelles mesures sont prévues pour soutenir la transition des anciens combattants qui sont libérés pour des raisons médicales?

• (1725)

Steven Harris: Nous soutenons les anciens combattants libérés pour raisons médicales de nombreuses façons. Nous avons la capacité directe d'aider les anciens combattants qui font la transition entre les Forces armées canadiennes et Anciens Combattants Canada et de leur fournir des avantages sociaux et des services à temps pour leur départ.

Dans d'autres cas, les personnes quittent les Forces armées canadiennes et peuvent avoir des difficultés à faire la transition. Cela peut être dû à un problème de santé mentale ou physique. Cela peut être dû à un problème d'appartenance et à un manque de sens dans leur vie. Cela peut aussi survenir plus tard. Dans tous ces cas, les anciens combattants peuvent à tout moment revenir à Anciens Combattants Canada pour obtenir de l'aide. Cela ne doit pas nécessairement se faire pendant le processus de libération, même si nous cherchons à nous assurer, grâce à des entrevues de transition et à d'autres mesures, d'être en mesure de repérer immédiatement les difficultés auxquelles ils pourraient être confrontés. S'ils rencontrent des difficultés après leur libération des Forces armées canadiennes, ils peuvent toujours s'adresser à nous. Nous avons de nombreux programmes qui peuvent les aider.

Alana Hirtle: Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Harris.

Madame Gaudreau, c'est à vous.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je rappelle que beaucoup de gens nous regardent.

Pourquoi y a-t-il des délais, alors que nous savons qu'une approche systémique n'est pas souhaitable lorsqu'il s'agit des vétérans et des vétérans?

J'ose espérer qu'il y aura une prise de conscience dans le milieu. Cela veut dire qu'il faut adopter des façons de faire qui sont adaptables.

Je vous donne la possibilité d'expliquer comment vous allez corriger le tir et de nous dire pourquoi il y a des délais d'un an, d'un an et demi. Je ne veux pas vous entendre dire que vous faites votre possible.

Pourquoi y a-t-il des délais? Que vous manque-t-il?

Steven Harris: Je remercie la députée de sa question.

Je peux vous donner des explications. Il faut savoir que le processus peut être compliqué. L'obtention des documents nécessaires, tels que les documents médicaux et ceux qui sont liés au service militaire, peut prendre du temps.

Les délais de plus d'un an ont fortement diminué depuis les deux ou trois dernières années. Le ministère met l'accent sur cet aspect pour s'assurer que des décisions sont prises rapidement. Je peux vous dire que les délais du côté de la prestation de services ont diminué de 50 % depuis une couple d'années. Nous n'y sommes pas encore, mais nous faisons des progrès.

Marie-Hélène Gaudreau: Lorsque vous reviendrez nous voir, la situation se sera donc encore améliorée.

J'aimerais savoir si vous écoutez attentivement ce qui se dit au Comité. Lisez-vous les rapports du Comité?

Steven Harris: Je lis toujours les rapports. J'écoute toujours ce que les intervenants ont à dire. Nous suivons cela de près, et nous accordons beaucoup d'importance aux recommandations que le Comité formule.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est excellent.

Nous essaierons de faire en sorte que tout le monde fasse preuve de leadership afin d'aider nos vétérans et nos vétérans.

Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup, madame Gaudreau.

J'aimerais maintenant remercier les témoins d'avoir été des nôtres.

J'aimerais également prendre un moment pour souligner la présence de plusieurs invités dans la salle.

[Traduction]

Nous avons beaucoup d'invités dans la salle. Je ne peux pas présumer qu'ils sont tous des anciens combattants, mais je pense que c'est le cas. À tous nos anciens combattants qui étaient avec nous aujourd'hui, merci d'avoir servi le Canada. Je tiens vraiment à m'assurer que nous vous remercions tous.

Des députés: Bravo!

La présidente: Avant de lever la séance, j'ai une question d'ordre administratif qu'il me faut régler. En ce qui concerne l'étude sur la prévention du suicide, le greffier a préparé la semaine dernière un budget qui a été distribué à tous les membres du Comité. Je dois demander l'approbation du Comité pour adopter ce budget.

Plaît-il au Comité d'adopter le budget de l'étude sur la prévention du suicide chez les anciens combattants?

Des députés: Oui.

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Plaît-il au Comité d'ajourner la réunion?

Des députés: D'accord.

• (1730)

La présidente: Merci beaucoup.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>